

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 21 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 24 octobre 2011 fixant les modalités de recensement des enseignants-chercheurs optant pour la procédure spécifique d'avancement de grade

NOR : ESRH2426217A

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 40 et 56 ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2001 modifié définissant les fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche prévues aux articles 40 et 56 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2011 fixant les modalités de recensement des enseignants-chercheurs optant pour la procédure spécifique d'avancement de grade,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 octobre 2011 susvisé, les mots : « , au titre de la campagne d'avancement de grade 2012, » sont supprimés.

Art. 2. – Le premier alinéa de l'article 3 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les maîtres de conférences et les professeurs des universités visés à l'article 1^{er} expriment leur choix chaque année dans un délai d'un mois à compter de la date fixée par le calendrier des opérations de la procédure spécifique d'avancement de grade publié sur le portail d'information Galaxie des personnels du supérieur. »

Art. 3. – A l'article 4 du même arrêté, le mot : « GALAXIE » est remplacé par les mots : « le portail d'information Galaxie des personnels du supérieur ».

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 octobre 2024.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général
des ressources humaines,
B. MELMOUX-EUDE*